

**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE REGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS MUNICIPAUX**

**PRENEZ AVIS** conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) qu'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux a été présenté et déposé lors de l'assemblée ordinaire tenue le 30 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. De maintenir la rémunération annuelle du maire à 19 812,48 \$ par année, l'allocation de dépense est fixée à 10 019,28 \$ pour une rémunération annuelle totale de 29 831,76\$;
2. De maintenir la rémunération annuelle de base d'un conseiller est fixée à 6 604,20 \$ par année l'allocation de dépense est fixée à 3 302,16 \$ pour une rémunération annuelle totale de 9 906 36\$;
3. Une rémunération additionnelle de 28,03\$ ainsi qu'une allocation de dépense de 14,02\$, pour une rémunération totale de 46,06\$ par présence à une réunion dûment convoquée est versée à tout membre du conseil qui exerce les fonctions particulières sur les comités ci-après énumérés :

Comités citoyens

- Comité consultatif en urbanisme (12)
- Comité consultatif en environnement (8)
- Comité des attraits (8)
- Comité de la Forêt habitée (3)
- Comité de toponymie (au besoin)
- Comité Municipalité amie des aîné.e.s MADA-famille (4)

Comités internes

- Comité des loisirs/événements (12)
- Comité ressources humaines (au besoin)
- Comité de voirie (12)

MRC

- Comité loisirs (au besoin)
- Comité culturel de la MRC (au besoin)

4. Que ces dispositions soient rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2026;
5. Que les rémunérations et l'allocation de dépenses soit indexées annuellement à compter du premier exercice financier suivant son entrée en vigueur.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 27 avril 2026, à 19h au Centre Bishop, située au 190, rue Main à Dudswell.

Donné à Dudswell, le 2 avril 2026



---

Audrey Mongeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Audrey Mongeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Dudswell, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 2 avril 2026.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 avril 2026.**



---

Audrey Mongeau  
Directrice générale et greffière-trésorière